



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 669-2021

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 septembre 2021, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 669-2021

AGRANDISSANT LA ZONE H-25 À MÊME LA ZONE C-31 ET AJOUT DE LA CLASSE B AU GROUPE D'USAGES RÉSIDENTIELS PERMIS

Ce règlement entre en vigueur le jour de la réception du certificat de conformité de la MRC de Montcalm, soit le 6 octobre 2021, et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 7 octobre 2021

- *Original signé* -

Caroline Aubertin
Directrice générale et secrétaire-trésorière